



RéSolve Énergie annonce des changements à son conseil d'administration

Montréal (Québec), le 27 novembre 2025 – RéSolve Énergie Inc. (CSE : RESO) (la « Société ») annonce la nomination de Carmin Hamel à son conseil d'administration.

Ian C. Peres, président et chef de la direction de la Société, a déclaré : « M. Carmin Hamel est l'un des investisseurs d'origine de RéSolve et un leader respecté du secteur forestier québécois, issu d'une famille dont l'entreprise a façonné l'industrie depuis plusieurs générations. Sa compréhension exceptionnelle des opérations de scieries, des chaînes d'approvisionnement en biomasse et du cadre réglementaire provincial représente un atout stratégique majeur pour RéSolve. En tant qu'expert de l'industrie avec une expérience directe de l'exploitation d'équipements de grande envergure, M. Hamel jouera un rôle déterminant dans la commercialisation et le déploiement à grande échelle de notre technologie de bioraffinerie et dans l'avancement de notre mission visant à bâtir un avenir énergétique plus fort et plus vert pour le Québec. »

M. Hamel est président de la Scierie Clermond Hamel, une entreprise familiale fondée à Saint-Éphrem-de-Beauce en 1891, dont il occupe la présidence depuis 1982. Sous sa direction, l'entreprise a connu une croissance importante, incluant un récent investissement de 30 millions de dollars en développement et optimisation. Aujourd'hui, son groupe emploie des centaines de travailleurs au sein de trois grandes entreprises de transformation du bois : Scierie Clermond Hamel, Scierie Busque & Laflamme et Bois Hamel. Il est également l'un des investisseurs fondateurs de RéSolve Énergie, apportant une expertise sectorielle inestimable et une vision stratégique qui soutiennent la mission de l'entreprise.

Leader influent du secteur forestier québécois, il siège aux conseils d'administration d'organisations clés de l'industrie, notamment l'Association des Producteurs de Copeaux du Québec (APCQ) et le Conseil de l'Industrie du Sciage du Québec (CISQ). Il détient également plus de 40 % des parts de deux importantes entreprises de commercialisation de produits forestiers : Bois Dorval et Bois Indifor, renforçant ainsi son influence dans l'industrie.

Maxime Lemieux a démissionné du conseil d'administration avec effet immédiat. Le conseil tient à remercier M. Lemieux pour ses nombreuses années de contribution et lui souhaite le meilleur dans ses projets futurs.

À propos de la Société

La Société se concentre sur le développement et la commercialisation de biocarburants avancés et de technologies d'énergie renouvelable, ainsi que sur l'exploration des ressources en hydrogène naturel. Elle a conçu une plateforme propriétaire d'hydrolyse acide (brevet en cours) capable de convertir la biomasse résiduelle — notamment l'écorce, le bois de démolition et les boues papetières — en trois produits énergétiques renouvelables complémentaires : l'éthanol de seconde génération, les granules de lignine de grade industriel et l'électricité produite via une unité intégrée de cogénération à partir de biomasse. La Société détient également un portefeuille de propriété intellectuelle (brevet en cours) portant sur des méthodes de détection et d'extraction de l'hydrogène naturel, ainsi que 119 claims miniers couvrant 6 613 hectares (66 km²) au Québec.

Au nom du conseil d'administration, pour plus d'information, veuillez contacter :

Ian C. Peres, CPA, CA

Président et chef de la direction

+1.416.579.3040

Les documents publics de la Société peuvent être consultés à www.sedarplus.com

Ni la CSE ni son fournisseur de services de réglementation n'assument la responsabilité de l'exactitude ou du caractère suffisant du présent communiqué.

Ce communiqué contient certaines « déclarations prospectives » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières applicable. Les déclarations prospectives reposent nécessairement sur plusieurs estimations et hypothèses qui, bien que jugées raisonnables, sont soumises à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels et les événements futurs et ceux exprimés ou sous-



entendus dans ces déclarations prospectives. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter, les incertitudes d'ordre commercial, économique, concurrentiel, politique et social, ainsi que les incertitudes liées aux marchés financiers.

Les lecteurs sont avertis que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux anticipés dans ces déclarations. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser toute déclaration prospective, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige.